

Annule et remplace la délibération reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 28 mars 2017
suite à une erreur matérielle

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
Lundi 20 mars

N° 17-612

**MODIFICATION DU REGIME DE TVA APPLIQUE SUR LA VENTE DES TERRAINS DES
LOTISSEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur CHARLES, Trésorier, précise à l'assemblée que depuis 2010, les ventes de terrains à bâtir son assujetties à la TVA. Auparavant, quand la commune achetait du terrain n'ayant pas ouvert droit à déduction à la TVA., puis l'aménageait pour en faire un lotissement et vendre ensuite des terrains à bâtir, la TVA à la marge s'appliquait sur le prix de vente desdits terrains. Or, en cas de division parcellaire intervenue entre l'acquisition initiale et la cession ayant entraîné un changement de qualification ou un changement physique telle une modification des superficies vendues par rapport à l'acte d'acquisition, la taxation doit se faire sur le prix de vente total et non sur la marge en application des articles 266 et 267 du code général des impôts.

Considérant les terrains déjà vendus et les engagements pris auprès de futurs acheteurs, Monsieur le maire propose à l'assemblée de maintenir les prix de ventes T.T.C. appliqués jusqu'à présent pour chaque lotissement.

Suite à l'exposé de Monsieur le maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **REPRECISE** les prix de vente des terrains comme suit :
 - o Lotissement de la Sélune aux Biards : 18 € TTC (soit 15 € HT) ;
 - o Lotissement de Vezins : 14 € TTC (soit 11,67 € HT) ;
 - o Lotissement Voie Verte 2 : 23 € TTC (soit 19,17 € HT).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

*Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Erick GOUPIL*

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 3 mai 2018
et de la publication le 3 mai 2018*



Accusé de réception en préfecture
050-215002569-20180503-DEL17-03-20-612-
DE
Date de télétransmission : 03/05/2018
Date de réception préfecture : 03/05/2018

COMMUNE D'ISIGNY-le-BUAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCATION

LE 13/03/2017

AFFICHAGE

LE 14/03/2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Lundi 20 mars à 18 heures 30

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance **ORDINAIRE**, sous la présidence de **Monsieur Erick GOUPIL, Maire**,

Nombre de Conseillers

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|---|----------------------|
| 23 | 20 en début de séance 21 à partir de 18h55 22 à partir de 18h57 | 22 jusqu'à 18h57 |
| | 21 à partir de 20h05 20 à partir de 20h30 19 à partir de 20h49 | 23 à partir de 18h57 |

P **Messieurs** : GOUPIL Erick - LAHEURTE Frédéric - CHARTRAIN Joël
R CORDON Michel - CHESNEL Guillaume - CHESNEL Christian
E FILLATRE Daniel - TURQUETIL Yves - FRANCOIS Michel
S VAUPRES Jean-Paul - MARCHETTI Frédéric - LEFORESTIER Jean-Yves
E PIEL Emmanuel
N **Mesdames** : HARDE Anne-Marie - LEROUX Christèle
T MACE Francine - de MONTGOLFIER Cécile - GIRET Stéphanie
S FAUCONNIER Delphine - CROCHET Sylvie

EXCUSES : MORIANO Emilie - ORVAIN Jessie - ANGOT Coralie - CHARTRAIN Joël - MARCHETTI Frédéric - MACE Francine

POUVOIRS : MORIANO Emilie à de MONTGOLFIER Cécile
ORVAIN Jessie à FRANCOIS Michel jusqu'à 18h55
CHARTRAIN Joël à CORDON Michel à partir de 20h05
MARCHETTI Frédéric à PIEL Emmanuel à partir de 20h30
MACE Francine à FILLATRE Daniel à partir de 20h49

Secrétaire de séance : CORDON Michel

Accusé de réception en préfecture
050-215002569-20180503-DEL17-03-20-612-
DE
Date de télétransmission : 03/05/2018
Date de réception préfecture : 03/05/2018